27me Année N° 6585 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mardi 7 Novembre 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par l'escalier Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse; 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX LE 6 NOVEMBRE 1882

LE MASSACRE DES INNOCENTS

Ce n'est pas un projet de réforme judiciaire qu'a préparé M. Devès, c'est un *pot-pourri* dans lequel on trouve un peu de tous les projets fantastiques que ses prédécesseurs à la chancellerie et que l'initiative parlementaire ont imaginés pour détruire l'autorité et la force de la magistrature, après avoir atteint l'autorité et la force morale des lois.

Parmi les dispositions arbitraires que renferme cet étonnant projet, il convient de placer la faculté concédée au garde des sceaux, de supprimer, dans une période de trois mois, à son choix et sans contrôle, 360 magistrats de tout ordre.

C'est le massacre des innocents.

On choisira parmi les vieux magistrats blanchis sous la robe, ceux qui ont toujours résisté aux offres séduisantes, ou aux impuissantes menaces du gouvernement, pour marcher droit devant eux, notamment dans la question des décrets.

On épurera de préférence ceux qui ont proclamé, en dépit de M. Cazot, en dépit du Tribunal des conflits, qu'un préfet crochetant les serrures d'un couvent était un malfaiteur, au même titre qu'un monsieur forçant une serrure pour chasser de sa demeure le légitime propriétaire...

Pour ceux-là, il n'y aura pas de pitié.

L'exemple du déshonneur leur est venu de haut. Ils n'ont pas voulu le suivre; tant pis pour eux.

Leur présence dans les rangs de la magistrature est un remords cuisant pour ce garde des sceaux qu'on vit un jour, au sein du Tribunal des conflits, juger sa propre cause, violant ainsi ce principe de droit, de bon sens, d'équité et de morale, qui veut qu'on ne soit pas tout à la fois juge et partie dans un procès.

La présence de ces juges d'hier, élevés dans ce milieu austère et incorruptible de l'ancienne magistrature, est humiliant pour les juges d'aujourd'hui, pris dans les milieux politiques essentiellement réfractaires aux idées de justice et d'impartialité, ou recrutés parmi les hommes qui ont remplacé le talent par la souplesse de la conscience.

Juges parfois à vendre, toujours inexpérimentés; ballottés entre les hommes qui sont au pouvoir aujourd'hui, et ceux qui l'occuperont demain, prêts à changer la couleur de leur drapeau, pour la couleur de leur robe, tels sont un grand nombre de nouveaux venus.

Quand ce qui restait encore de la vieille magistrature, qu'on admirait pour son talent, qu'on honorait pour l'incorruptibilité de sa conscience, aura disparu, on pourra transformer et répéter le mot célèbre de Bossuet: *La justice se meurt, la justice est morte* ! »

Afin d'affermir sa domination sur ces consciences, mises toujours en demeure d'opter entre leur devoir et de coupables complaisances, le garde des sceaux se réserve le droit de déporter les juges d'un bout de la France à l'autre ; de les arracher à leurs relations, au milieu dans lequel ils ont vécu, qu'ils connaissent, où ils peuvent être utiles, pour les expédier dans des régions lointaines où ils arriveront en face de l'inconnu.

Dans ce projet, mal conçu, mal digéré, bâclé à la hâte, celui-là même qui doit veiller sur l'honneur de la magistrature, dont la loi lui confie la garde sacrée, s'applique à lui enlever ce qui lui restait encore de prestige et de lustre.

Il défait l'œuvre de Portalis, de de Serres, de Delangle, de Dufaure, de tous ces garde des sceaux illustres, qui savaient que le premier élément de force sociale après la religion c'était la justice.

On raconte que Kosciusko vaincu dans la lutte héroïque qui précéda le partage de la Pologne, laissa échapper ce mot, dont les évènements ont démontré la vérité : *Finis Poloniæ*.

Finis justiciæ, pourra-t-on dire si le projet Devès est voté par les Chambres.

Pierre Salvat.

IMPORTATIONS D'UN NOUVEAU GENRE

Les importations de fonctionnaires lyonnais à Paris portent habituellement malechance à ceux qui les ordonnent. Le *Salut public* remarque que ces déplacements ont presque toujours précédé des évènements importants. En 1847, M. Jayr, préfet du Rhône, était appelé à Paris comme ministre des travaux publics. On sait ce qui se passa en 1848. En 1869, M. Henri Chevreau, préfet du Rhône, était appelé à la préfecture de la Seine. On sait ce qui se passa en 1870. En 1877, M. Welche, préfet du Rhône, était appelé à Paris au ministère. On sait ce qui se passa l'an qui suivit et ce que devint le gouvernement du maréchal. Aujourd'hui, voici M. Oustry qui, de la préfecture du Rhône, passe à la préfecture de la Seine. Pourquoi le gouvernement ne consulterait-il pas sa sorcière attitrée, Mme Cailhava, pour savoir l'avenir qui lui est réservé ?

M. TH. CAMPENON

Le *Soleil* consacre une notice émue à M. Th. Campenon, l'ancien avocat général dont nous avons annoncé la mort. M. Th. Campenon, collaborateur du *Français*, était l'un des membres les plus distingués de ce parti qui, en France, s'honore d'être à la fois religieux et libéral. Voici l'article du *Soleil* :

M. Th. Campenon est mort subitement hier, à sept heures du soir, d'une attaque de paralysie du cœur. Cette perte imprévue ne causera pas seulement d'éternels regrets à une famille dont l'union était exemplaire, elle sera vivement ressentie, au-delà du foyer domestique, par des amis aussi dévoués que nombreux.

M. Th. Campenon était le modèle de l'homme de bien, de l'homme d'honneur, de l'homme de cœur, dans la vie publique comme dans la vie privée. Ses brillants débuts comme avocat lui valurent, tout jeune encore, une place distinguée au Palais. M. Desmarets, alors bâtonnier, lui douna sa fille en mariage, et les sommités du barreau lui témoignèrent une sympathie qui, pour la plupart, ne devait jamais se démentir. Mais les débuts du prétoire ne suffisaient pas à son ardeur, il prit une part active au réveil politique de la fin de l'Empire. Il collabora d'abord au *Français*, puis au *Journal de Paris*.

En 1871, MM. Thiers et Dufaure le pressèrent d'entrer dans la magistrature. Il était avocat général à Paris lors de l'exécution des décrets. Ne voulant avoir aucune part de complicité dans cet acte d'iniquité, il donna sa démission, malgré les anciennes relations amicales qui l'unissaient à M. Grévy. Le *Soleil* a raconté ce qui se passa à cette époque. On jugeait un grave procès criminel; M. Campenou remplissait les fonctions de ministère public ; à la fin d'un réquisitoire développé avec cette élégance de forme et cette précision d'arguments qui étaient le propre de son talent, il dit aux jurés : « Messieurs, il faut savoir accomplir courageusement son devoir, quoi qu'il en puisse coûter, quelque pénible que cela soit, malgré la douleur profonde que la décision dictée par la conscience peut vous laisser au fond de l'âme. Votre devoir est de rendre un verdict conforme à la conviction résultant pour vous des débats : vous n'y faillirez pas; comme saura ne pas faillir au sien le magistrat qui va descendre de ce siège. » Le lendemain M. Campenou était rentré dans la vie privée

Plusieurs situations brillantes lui furent alors offertes. Il préféra se retirer entièrement et vivre de la vie de famille. Il laisse cinq enfants, deux fils de vingt et vingt-trois ans, et trois filles plus jeunes, dont la dernière a quatre ans. Il venait de donner sa leçon quotidienne à cette dernière, lorsque la mort l'a saisi tout à coup.

Mais M. Campenou possédait un esprit trop plein de sève et de vigueur pour ne pas occuper ses loisirs d'une façon plus active. Il avait repris la plume que ses devoirs de magistrat lui avaient fait abandonner, la plume que lui avait léguée son père, Vincent Campenou, de l'Académie française, l'auteur de la *Maison des Champs* et de l'*Enfant prodigue*. Il donnait de nombreux articles au *Français*. Il avait également publié, sous le pseudonyme de Paul Brill des œuvres littéraires remarquables.

Il disparaît, dans la force de l'âge et du talent.

LE VRAI COUPABLE

Un journal, d'allure grave et d'aspect sérieux, qui ne dédaigne pas chaque dimanche de se mettre à la portée des humbles par d'assez grossières caricatures, insérées dans un petit supplément, publie un dessin que nous croyons bon de signaler au public. Un homme est occupé à un travail dont les imperfections de la planche nous empêchent de bien saisir la nature ; un prêtre se penche vers lui. Au-dessous, on lit la légende suivante : « Là, mon bon » ami, avez-vous fini votre petit travail ? » — Mais, monsieur l'abbé, si tout saute ? » — Bon ! on mettra ça sur le compte des » anarchistes. »

Depuis les troubles provoqués récemment par les anarchistes, certains républicains ont cru devoir suivre une étrange tactique. Ils insinuent de toutes les manières que le parti clérical est le véritable auteur des crimes qui ont naguère épouvanté l'opinion publique. On a d'abord fait supporter aux grands industriels de Montceau-les-Mines la responsabilité morale des attentats qui avaient été commis dans la région. Puis, quand on s'est trouvé en face des criminels anonymes de Lyon, il n'a plus été possible de parler de la liberté de conscience violée ; on a eu recours alors à d'autres procédés : on a recueilli des anecdotes plus ou moins authentiques ; on a déclaré qu'elles étaient des indices, des symptômes ; on a parlé à dessein un langage vague, ambigu ; on s'est servi d'insinuations habiles ; aujourd'hui, pour faire pénétrer dans le peuple une opinion que l'on sait fausse et absurde, on se sert de moyens détournés.

Soutenir sans circonlocutions que le clergé est l'allié des anarchistes, personne ne l'a osé dans la presse. C'est un mensonge que nul n'a osé formuler d'une manière nette et précise. Mais on dissimule dans des revues, dites « comiques », ce qu'on ne peut dire à la première page du journal quotidien, et l'on donne à ces ridicules assertions le crédit que rencontre toujours auprès de la foule une caricature lourde, sans art ni esprit, empreinte de cette fausse bonhomie qui ravit les sots. Nous sera-t-il permis d'exprimer l'opinion que, en général, le moment est mal choisi pour plaisanter sur la dynamite et les anarchistes, et que, en particulier, il est assez inopportun de mêler à ces plaisanteries la religion et ses ministres ?

Le gouvernement jugé par les siens

La *Revue des Deux-Mondes* n'est certes pas un organe d'opposition de parti-pris à la République : raison de plus pour que les sages paroles de M. de Mazade, dans sa chronique, frappent tous les esprits.

L'écrivain montre, à propos des bombes; des troubles de Montceau-les-Mines, de toute cette menaçante agitation socialiste ou plutôt nihiliste, qui préoccupe le gouvernement lui-même, malgré son optimisme béat, que celui-ci est pour beaucoup dans les troubles qu'il fait mine de vouloir réprimer aujourd'hui :

... Si la situation de la France en est arrivée au point où elle n'est pas saus gravité et saus daugers, ce sont les républicains qui l'ont voulu, qui y ont contribué par leurs connivences et leurs imprévoyances. Il y a déjà quatre ou cinq années que les républicains règnent... Si les passions les plus violentes se sont réveillées, si la démagogie la plus meurtrière a pu se déployer et s'organiser, si les complots renaissent, à qui la faute ? Pendant que les agitateurs renouaient leurs complots et disciplinaient les passions qui allaient bientôt abattre les croix ou faire sauter les chapelles, que faisaient les républicains qui ont la prétention de représenter et de gouverner la République ? Oh ! ils étaient sûrement très absorbés.

Ils étaient occupés à voter l'amnistie, dont ou s'est servi pour réhabiliter la Commune. Ils s'étudiaient à se ménager l'alliance du radicalisme, en lui livrant la magistrature et l'armée. Ils passaient leur temps à faire eux-mêmes ou à laisser faire la guerre aux emblèmes religieux, aux crucifix, au risque d'inspirer à d'autres la tentation de les imiter.

Ils étaient occupés à sauver la République en chassant quelques moines inoffensifs de leurs couvents, les sœurs de charité des hôpitaux, les instituteurs et les institutrices congréganistes de leurs écoles. Il n'y a que quelques semaines encore, ils trouvèrent assez de loisirs pour diriger une campagne de police contre une vieille maison religieuse cachée dans une petite rue de Paris. Toutes les fois que les républicains du gouvernement et de la majorité parlementaire se sont trouvés, dans ces dernières années, entre les modérés qui s'efforçaient de les avertir, de leur montrer le danger de leurs condescendances, et les radicaux, qui leur demandaient chaque jour de nouveaux gages, de quel côté se sont-ils tournés ?... Et l'on s'étonne ensuite que les révolutionnaires de « l'anarchisme » et du « collectivisme », qui se disent eux aussi, républicains, retrouvent une certaine audace !

La vérité est que les politiques républicains qui ont le pouvoir ou l'influence depuis quelques années ont singulièrement contribué à préparer tout ce qui se passe, par la complicité d'une imprévoyante tolérance, et qu'ils y ont aidé aussi, d'une manière plus efficace encore, peut être par la désorganisation administrative, par le relâchement de tous les ressorts du gouvernement.

Comme on vient de le voir par cet extrait, l'acte d'accusation est formel.

LES CATHOLIQUES FRANÇAIS DEVANT LES CATHOLIQUES ANGLAIS

Le *Tablet*, un des journaux *catholiques* les plus répandus de l'Angleterre, publiait ces jours-ci, sur les idées régnant dans une partie des catholiques français, des réflexions qu'il est intéressant de connaître et qu'il serait peut-être profitable à certains de méditer.

Le *Tablet* se demande pourquoi la haine de l'Angleterre est, chez certains journaux catholiques de France, une vieille tradition, et il répond ainsi :

« L'Angleterre, devant le monde, est en quelque sorte la source de principes souvent combattus — malheureusement pour la religion — par plusieurs journaux catholiques des plus influents. C'est la gloire de l'Angleterre, sa fière prérogative au milieu des nations, d'être la patrie du gouvernement constitutionnel, la mère nourricière de la liberté civile et religieuse... Eh bien! pour ces journaux catholiques, le nom même de gouvernement constitutionnel, de liberté, est en abomination. « Toute constitution, a dit l'une de ces feuilles françaises, rompt l'unité sociale. Les rois et les empereurs sont les mandataires de la Providence ; à elle seule ils doivent compte de leur conduite. » Et le même propbète de l'absolutisme ajoutait : « Pourquoi employer si souvent le mot de liberté qui signifie si souvent anarchie. Le mot de liberté nous vient des pays à esclaves, il est sans usage dans un pays chrétien »... Le mot de liberté sans usage dans un pays chrétien ! ! ! Certes, nous avons là l'explication du préjugé qui identifie dans l'esprit populaire la cause de l'Eglise avec celle de la tyrannie, préjugé qui a exercé une influence sinistre sur la cause de la religion.

» La passion pour le gouvernement absolu, l'hostilité à la liberté, déployées par certains publicistes catholiques des plus zélés en France suffit — non pas à justifier — mais bien à expliquer la qualification d'ennemie des droits populaires, lancée si injustement contre l'Eglise catholique. Nous affirmons et cela avec d'autant plus de confiance que *nous savons exprimer ici la conviction de certains princes de l'Eglise parmi les plus éminents et les plus vénérables*, nous affirmons que la haine populaire du catholicisme, qui a rendu possible, sous la troisième République, une persécution, est due à un degré éminent à l'aspect politique sous lequel a été représentée la religion par ceux de ces champions qui laucent les invectives les plus bruyantes contre l'Angleterre et contre le système constitutionnel sous lequel nous avons le bonheur de vivre.

» Quant à nous, nous n'hésitons pas à avouer, dans les termes les plus forts, notre conviction que les espérances politiques du monde pour l'avenir sont concentrées dans la prédominance de ce système de liberté raisonnable, d'institutions parlementaires, de *self-government*, que l'Angleterre a su conserver depuis les temps catholiques, — en l'adaptant aux exigences des âges successifs et en le plaçant sur le solide fondement, non pas de sophismes et d'abstractions comme beaucoup de soi-disant principes de 89, — mais des doctrines vieilles et éprouvées, ratifiées par la sagesse de mille ans, consacrées par l'expérience d'un millier d'années.

» Bien plus, nous croyons, humainement parlant, l'avenir de l'Eglise étroitement lié avec la sécurité assurée par la loi et la liberté anglaise. Déjà, plus d'un dixième de l'épiscopat catholique se trouve sous le sceptre de notre gracieuse souveraine. Et nulle part, l'exercice de la religion catholique n'est aussi libre et respecté que sous le drapeau britannique. C'est notre bonheur de vivre sous un régime politique qui, à un point sans précédent, évite l'absolutisme monarchique ou la tyrannie d'un seul et l'absolutisme démagogique ou la tyrannie de plusieurs. Aussi mérite-t-il justement la plus haute des recommandations, c'est-à-dire la double haine des adorateurs du despotisme et des champions du jacobinisme. »

M. PIERRE LEGRAND A BORDEAUX

Bordeaux, 5 novembre.

La clôture de notre Exposition, inaugurée au mois de juin dernier, a eu lieu aujourd'hui avec une grande solennité, malgré l'absence de plusieurs personnages dont nous attendions la visite.

Je vous ai télégraphié, il y a quelque temps, qu'une invitation avait été adressée par la ville à S. A. le prince de Galles ; nous pensions que le nombre et l'importance des exposants australiens décideraient le prince à accepter l'invitation ; il n'en a rien été et tous ici le regrettent.

Quant à M. Grévy, dès le premier jour, on a su à quoi s'en tenir ; le Président n'aime pas à se déplacer, et tous les efforts pour le faire déroger à ses habitudes sédentaires sont demeurés inutiles.

On nous avait aussi promis un trio de ministres, mais de ce côté encore nous avons éprouvé une déception. MM. Duvaux et de Maby sont resté chez eux ; seul le ministre du commerce, M. Pierre Legrand, le protectionniste que l'on sait, est venu représenter officiellement le gouvernement dans cette ville où tout le commerce réclame le libre échange.

Parti hier soir de Bordeaux, je suis allé à Libourne attendre le train ministériel, qui est arrivé ce matin à six heures trente, conduit depuis Angoulême par M. Milhet, inspecteur de la compagnie d'Orléans.

Le ministre qui est accompagné de M. Decrais, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, représentant M. Duclerc, a été reçu à la gare par M. André, sous-préfet, entouré des notabilités politiques de l'endroit.

M. Pierre Legraud s'est rendu à la sous-préfecture, qu'il a quittée à neuf heures, pour revenir à la gare, où a eu lieu, dans un salon préparé *ad hoc*, la réception officielle. Les habitants, heureux de contempler les traits d'un ministre, étaient venus en masse à la gare, et, comme ils acclamaient naguère les fonctionnaires de l'Empire, ils ont acclamé le ministre de la République.

M. Surchamp, maire de Libourne, a adressé aux représentants du gouvernement le discours d'usage. Nous en entendrons bien d'autres d'ici la fin de la journée.

M. Legrand a répondu brièvement :

« Nous sommes, a-t-il dit, les fils de 89, voulant la République sage, forte et progressive... Vous pouvez compter sur nous pour faire respecter la République et les lois, et pour la défendre contre les utopistes de tous les partis. Nous savons que nous pouvons compter sur les populations, aussi allons nous nous occuper de réformes avec le concours de la Chambre. Nous sommes libéraux. Vous pouvez compter sur nous pour vos besoins; adressez-nous toutes vos réclamations. Faites-nous connaître vos désirs; aidés des représentants du pays, nous travaillerons à vous donner satisfaction. Encore une fois, comptez sur nous comme nous comptons sur vous ! »

Les braves Libournais ont été enchantés.

A neuf heures vingt-cinq, le ministre quittait Libourne par un train spécial. Avaient pris place dans le wagon ministériel : MM. Roudier, député, et Surchamp, maire de Libourne.

A dix heures trente-cinq, nous arrivons à Bordeaux. Des salves d'artillerie annoncent aux populations qu'un grand personnage vient les visiter.

M. Saisset-Schneider, préfet de la Gironde, attend le ministre, entouré du secrétaire général, du maire, des sous préfets, des sénateurs, et des députés de la Gironde, et de toutes les autorités civiles et militaires.

Le cortège s'est mis en route pour la Préfecture; les troupes, commandées par le général de Curten, formaient la haie. Vous pensez bien que la *Marseillaise* n'a point été oubliée.

Une foule compacte se pressait sur le parcours Moins expansifs que les Libournais, les Bordelais sont restés silencieux ; je n'ai pas entendu un seul vivat.

A onze heures et demie, un banquet de cent cinquante couverts avait lieu dans le magnifique salon de la Préfecture.

Le préfet a porté au ministre du commerce

FEUILLETON DU 7 NOVEMBRE 1882

— 18 —

L'AÏEULE

Par M. X***

— Où est-il ? demandai-je.

— Qui ? me dit ma mère froidement, se tournant vers moi de trois quarts et me regardant par-dessus l'épaule avec un dédain mal dissimulé.

— Lui, Tomski, proférai-je avec effort.

— Vous avez perdu la tête, dit ma mère. Je ne sais pas et ne veux pas savoir où il est. Votre père l'a chassé de la maison, comme on chasse un laquais. Croyez vous que nous allons nous préoccuper d'un commis-voya chez nous par pitié et par sympathie pour une pauvre mère dans l'indigence, un parent éloigné qui était venu implorer notre protection. Je vous défends une fois pour toutes de prononcer devant moi le nom de ce personnage.

Elle sortit et je ne cherchai pas à la retenir davantage. J'avais eu à supporter assez d'outrages pour lui et pour moi, pendant le cours de cette conversation. Elle me précipita dans un désespoir auquel je m'abandonnai complètement. Je ne pensais plus, je n'espérais plus, je ne cherchais même plus à pressentir. Je ne savais que souffrir et me débattre comme un oiseau mis inopinément dans une cage de fer. Si je m'assoupissais, c'était d'accablement et, encore, pour un temps très court ; je ne voulais plus voir aucun de mes parents. Quelques jours s'étaient passés ainsi, quand mon père entra chez moi et, m'embrassant assez froidement, s'assit à mon chevet.

— Je suis venu te trouver, pour te donner quelques explications, ce sera pour la dernière fois, et à l'avenir je ne veux plus recommencer de pareilles conversations, dit-il. Écoute-moi avec attention. Notre bon accord futur, mon pardon, vont dépendre de toi. Je vais d'abord te raconter ce qui est arrivé dans le courant de ces dix derniers jours. Tu sais que je ne mens jamais, et tu peux croire chacune de mes paroles. Quand je t'eus reconduite ici, je retournai à mon cabinet, où je ne voulus pas entendre Touski. Il fut obligé de quitter la maison ; je ne sais s'il a essayé de t'écrire en secret ; j'étais tranquille de ce côté, et je savais que tous ses efforts seraient vains. Quelques jours de réflexion me prouvèrent, cependant, qu'il n'était pas aussi coupable qu'il me l'avait paru d'abord, dans le premier emportement de la colère et de l'indignation. Vous êtes jeunes tous deux, et j'aurais dû être plus prudent et ne pas donner, dès le début, accès dans ma maison à un inconnu ; maintenant il me fallait dénouer sans éclat ce lien que tu as contracté si imprudemment et à mon insu. Tu étais sans expérience, et peut-être (remarque comme je parle avec franchisse) sommes nous nous-mêmes un peu cause, ta mère et moi, de ta faute. Nous t'avions laissé trop à l'écart, moi, occupé par mes fonctions, ta mère, par les devoirs de sa position. Nous t'aimions de loin, sans te témoigner notre affection ; nous croyions que tu n'étais encore qu'une enfant, et tu étais déjà une jeune fille. Nous n'avions pas su t'inspirer de confiance, et Dieu nous a punis. Je compatis à ton malheur, je suis désolé de te voir dans cette position, mais je ne puis t'aider. Toi seule peut faire quelque chose pour toi-même et pour nous. Tomski ne t'aime pas.

— Oh ! mon père, c'est impossible, c'est impossible ! m'écriai-je éclatant en sanglots.

— Je répète qu'il ne t'aime pas. Son amour-propre immense a été flatté quand il a su que tu l'aimais ; peut-être a-t-il véritablement cedé à ton influence, mais il n'est pas question de cela. Alors tant pis pour lui et pour toi s'il t'a aimée, jamais je ne consentirai à donner ma fille à un mendiant inconnu.

Ceci est parfaitement résolu. J'ai voulu éloigner Tomski de Moscou ; j'ai voulu qu'il partît de bonne volonté, et désireux d'éviter tout éclat, j'ai moi-même arrangé son affaire. Je suis allé trouvé le prince O***, et je l'ai prié de prendre Tomski avec lui au Caucase, en qualité de secrétaire particulier. Tu sais quelle immense influence, quelle position considérable a le prince ; je lui présentai Tomski comme mon propre parent, le prince me promit (et sa parole est sacrée) de le protéger. Ceci étant ainsi arrangé, j'envoyai chercher Tomski, il y a trois jours. Il vint. Voici une partie de la conversation que j'ai eue avec lui. — J'ai beaucoup pensé à vous et à ce qui s'est passé dans ma maison, lui dis-je, et je lui répétai à peu près ce que je viens de te dire. Maintenant je vous donne à choisir : ma protection, une place avantageuse auprès du prince O***, qui vous emmènera avec lui au Caucase, ou, si vous voulez vous obstiner dans des idées irréalisables, une inimitié éternelle. Croyez qu'il ne vous sera pas facile d'enlever ma fille, encore plus difficile d'arriver à quelque chose, en me trouvant toujours sur votre chemin.

— Que vous êtes cruel, mon père ! m'écriai-je.

— J'ai dit la vérité, répartit mon père. — Malgré tous mes arguments, Tomski n'voulut pas abandonner ses prétentions ni accepter la place que je lui offrais..

— J'en étais sûre, dis je en fondant en larmes.

— Attends, répartit mon père. — Je lui donnai trois jours pour réfléchir, et il est venu ce matin chez moi. Il a tout accepté, il part pour le Caucase après-demain, avec le prince O***, à la condition que je te remettrais cette lettre d'adieu. Je lui en donnai ma parole : voici cette lettre.

Je ne pleurais déjà plus, mais j'écoutais froidement mon père, comme si mon cœur se fût subitement pétrifié. Je pris la lettre d'Yvan, la déplial lentement et lus ce qui suit :

« Ne me jugez pas, ne m'accusez pas sans avoir entendu et avoir pesé ce que je vais essayer de vous expliquer. Il y a dans la vie des nécessités de fer ; c'est devant une pareille nécessité que nous nous trouvons tous deux. J'ai dû décider de votre sort et du mien ; j'ai tout examiné, j'ai tout pesé, et au milieu de ce calcul en apparence si froid, mon âme s'est abîmée et j'ai perdu mon cœur pour jamais. Il a péri dans cette lutte infernale que j'aie eue à supporter. En moi, il n'est resté qu'un seul sentiment — un profond et saint respect pour vous, mêlé d'une ardente reconnaissance pour les instants de bonheur que j'ai passés auprès de vous, leur souvenir ne me quittera jamais ; je garderai toujours dans ma mémoire votre image sacrée et je vénérerai votre souvenir.

» Jamais, je le sais, je ne pourrai aimer une autre femme comme je vous ai aimée ; jamais personne (et puisse cela vous consoler si vous m'aimez encore après mon abandon en apparence volontaire) ne vous remplacera dans mon cœur. Avec vous restent derrière moi ma jeunesse, les élans vierges, les trésors de tendresse qu'il vivifiaient et alimentaient ma mon âme. L'Yvan que vous avez connu est mort ; celui qui survit est voué à un égoïsme sans espoir et livré entièrement à une âpre ambition. Plaignez-moi : je n'ai pas été le maître d'agir autrement. Vous saurez probablement l'alternative où m'avait réduit votre père. Je vous jure que j'ai autant pensé à vous qu'à moi-même. Quel avenir nous était réservé ? Vous, qui n'avez jamais quitté les riches appartements de votre père, savez-vous ce que c'est qu'une pauvre chambre dans une ferme, où ma mère et ma sœur, excellentes femmes, mais sans éducation, passent leur vie dans les menus soins du ménage, et où votre apparition eût donné lieu à des propos qui n'eussent pas tardé à se tourner en malveillance ?

» Ma mère m'adore, elle croit aveuglément en mon avenir, et son inimitié se fût déchaînée contre celle qu'elle eût considérée comme un obstacle dans ma vie. Elle ne vous aurait pas aimée. Et où aurais-je pu vous conduire, si ce n'est chez elle. Ma place perdue, en butte à la haine de votre père, je n'aurais pu trouver un asile que dans la pauvre maison de ma mère, et à quelle existence désolée ne vous aurais-je pas condamnée ? Pour la vie, des privations sans fin, des soucis, du travail, — et pourquoi ? pour économiser quelques misérables roubles, quelques kopeks ! que seriez-vous devenue ? Posséder un piano eût été un luxe impossible, lire eût paru extravagant. Et encore où trouver des livres ? Les soins sans nombre de la journée ne vous eussent pas laissé une minute de repos ; vous n'auriez pu supporter une pareille vie; et moi-même, dans de semblables conditions, je n'aurais pu faire votre bonheur, quel qu'eût été notre amour réciproque.

» Si une pareille vie vous eût accablée, je n'aurais su, de mon côté, supporter votre chagrin ; le désespoir se fût emparé de moi. Peut-être vous seriez-vous soumise à votre sort, seriez-vous devenue une bonne et active mere de famille : mais, dans ce cas, vous eussiez été privée, à mes yeux, de la grâce, de la poésie d'autrefois, et je ne vous aurais plus aimée ; et mon amour ayant cessé, peut-être ne vous aurais-je pas pardonné d'avoir été la cause de la ruine de mon avenir. Comprenez-vous cette position sans issue ? — D'incessants et inutiles regrets du passé, des souffrances insupportables, de la froideur, des reproches mutuels, et enfin des scènes d'intérieur eussent été notre partage. Et comment pouvais-je éviter ces calamités ? Votre père, place entre moi et mon avenir dans l'administration, me fermait cette porte pour jamais.

» Je connais votre père, il est honnête, mais obstiné ; il n'eût jamais pardonné ni à moi ni à vous, jamais même dans les circonstances les plus pénibles il ne nous eût tendu la main. Trois nuits, trois longs jours, je me débattis contre moi-même, contre mon amour, parce que je sais ce que coûtera à mon cœur la pensée que librement je renonce à vous. Croyez qu'aucune hypothèse, qu'aucune probabilité n'a été laissée de côté; j'ai tout pesé, tout examiné. Mais toutes ces suppositions étaient si peu fondées qu'on ne pouvait se baser sur aucune ; pis que cela, elles nous étaient toutes contraires Je ne pouvais nous faire périr, vous et moi, pour la satisfaction de notre amour ; j'étouffai sa voix et me séparai de vous avec un tel brisement de cœur, qu'en lisant ces lignes et les arrosant peut-être de vos larmes, vous ne pourrez pourtant pas le comprendre. Je vous le répète, mon cœur est mort ; si nous nous rencontrons jamais, sachez à l'avance qu'en m'arrachant mon amour, des mains sans pitié et des circonstances cruelles ont tué ce qu'il avait en moi de bon et de beau. Il est enseveli pour jamais sous les débris de notre bonheur, et ceci n'est pas une phrase, mais l'amère vérité.